



**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 10 DECEMBRE 2012 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

Ordre du jour :

1. Budget 2013:
 - a) Budget de fonctionnement. Fixer la quotité d'impôt et la taxe immobilière.
 - b) Orientation sur le budget des investissements.
2. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 45'000.00 pour le prolongement de la route Sous-Béroie à Bellelay (derrière le bâtiment no 156P).
3. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 487'000.00 pour la remise en état périodique des chemins de La Noz, La Béroie et Les Vacheries.
4. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 60'000.00 pour les bâtiments scolaires de Saicourt et du Fuet (réfection des alentours au Fuet, peinture des façades à Saicourt et au Fuet).
5. Discuter et accepter la modification du Règlement concernant les émoluments.
6. Nomination de la fiduciaire chargée de la vérification des comptes 2012.
7. Rapport d'activités du délégué à la protection des données.
8. Informations sur le parc éolien de la Montagne de Tramelan.
9. Informations sur la fusion HVT.
10. Informations du Conseil municipal.
11. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Le règlement mentionné sous point 5 est déposé publiquement au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée municipale.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre les décisions de l'assemblée auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Le Fuet, le 7 novembre 2012

Conseil municipal